

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION***

**Année 2019
Séance du 9 octobre 2019**

N° 19

**Objet : Convention d'Assistance
technique avec le SMAVD et
adhésion à un groupement de
commandes**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de septembre 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUIN MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 23), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLASI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis

Etaient représentés :

AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
CHATARD Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre (à partir du rapport n° 24)
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUIN MAUREL Marie Anne
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à NICOLASI Philip
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à BRUN Patricia

Etaient excusés :

AUBERT Serge
AUZET Guy
BALIQUE François
FERAUD Maryline
FLORES Sylvain
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

PELESTOR Michel
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

A l'appui d'une délibération prise le 14 février 2018, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération s'est substituée à la Commune des Mées dans la convention d'assistance technique qui la liait avec le SMAVD en vue de satisfaire aux besoins annuels d'entretien sur la digue de l'Annonciade et l'épi de la Roberte jusqu'à fin 2019.

Par le biais de la même délibération, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération a adhéré à un groupement de commandes existant dont le coordonnateur est le SMAVD afin que les opérations d'entretien sur les ouvrages puissent être assurées au moyen d'un marché à bons de commande pluriannuel porté par le SMAVD.

Ce marché à bons de commande devant être renouvelé, il est nécessaire de prévoir d'une part l'adhésion de Provence Alpes Agglomération à un nouveau groupement de commandes dont le SMAVD resterait le coordonnateur et d'autre part, la prolongation de la convention d'assistance technique en cours avec le SMAVD jusqu'en juin 2023, échéance du nouvel accord cadre à bons de commandes.

Cette convention d'assistance technique porte sur l'entretien courant et l'inspection des ouvrages de protection implantés sur la commune des Mées, contre les crues de la Durance (digue de l'Annonciade et Epi de la Roberte), et sur la réalisation des dossiers d'ouvrages initiaux, la programmation des travaux d'entretien annuel et de petites réparations, ainsi que sur la réalisation des visites techniques approfondies annuelles. A noter que d'autres ouvrages pourront être inclus par voie d'avenants à cette convention.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'adhésion de Provence Alpes Agglomération au nouveau groupement de commande coordonné par le SMAVD.
- D'approuver la prolongation de la convention d'assistance technique avec le SMAVD jusqu'en juin 2023.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

